

mis en ligne le 30 novembre 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13133 DU 28 NOVEMBRE 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

DEMENAGEMENT

27 RUE DE LOCQUeltas

Le jeudi 25 janvier 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par Déménagements RIEUTORT-77 rue Louis Rouquier- 92300 LEVALLOIS

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe de condamner des places de stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jeudi 25 janvier 2024 de 08h00 à 20h00 , il importe de condamner 3 places de stationnement au niveau du n° 27 rue de Locqueltas pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, de plus le demandeur sera autorisé à stationner sur la chaussée.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

Patrice JAFFRE
1^{er} adjoint
Affaires générales, sécurité

